

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Département des Deux-Sèvres (2024)

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 a instauré un index ayant pour objectif de mesurer les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes.

L'index égalité entre les femmes et les hommes pour le Département des Deux-Sèvres pour l'année 2024 a été calculé à partir de la base de données sociales 2023. Il en ressort les résultats suivants :

| | Résultats | Note |
|---|-----------|---------------|
| 1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires | 0.6% | 49/50 |
| 2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent | 4,9% | 13/15 |
| 3/ Écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables) | 10,5% | 0/25 |
| 4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations | 2 | 4/10 |
| Score Global | | 66/100 |

L'indicateur nombre de femmes et d'hommes promus au regard du nombre promouvables fera l'objet d'une attention particulière lors des prochaines campagnes de promotion.